



ÉDITORIAL

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 a considérablement modifié l'environnement économique et financier en Europe et dans le monde. Après la crise sanitaire Covid-19, ce contexte de guerre aux portes de l'Union européenne a eu de multiples et profondes répercussions sur les plans politique, social, économique et financier. L'interruption du commerce des matières premières a inévitablement entraîné une hausse importante des prix et notamment des prix de l'énergie.

Dans ce contexte, les collectivités locales françaises ont de multiples transitions à mener : économique pour faire face à la hausse des prix de l'énergie, énergétique pour trouver de nouvelles réponses au changement climatique, mais aussi démographique, sociale ou numérique.



Outil de financement responsable des collectivités territoriales, l'AFL oriente l'épargne des investisseurs opérant sur les marchés financiers vers le financement de l'investissement des collectivités françaises. Conformément aux engagements sociaux et environnementaux de ses membres actionnaires. l'AFL a fait le choix de formaliser sa contribution globale aux Objectifs de développement durable et de la promouvoir davantage en s'engageant dans une démarche RSE. Cette démarche s'articule autour de trois axes : réaffirmer l'identité et les spécificités de l'AFL dans le paysage du financement des collectivités locales en adoptant une raison d'être et des valeurs et en approfondissant la gouvernance et la transparence vis-à-vis des parties prenantes ; renforcer les engagements de l'AFL en tant qu'entreprise (télétravail, mobilité douce, déconnexion professionnelle, égalité hommesfemmes, signature électronique des documents, etc.); et doter les collectivités territoriales françaises de ressources durables.

Pour ce faire, l'AFL a mis en place un programme d'émission d'obligations durables en 2020. Les obligations durables sont proposées aux investisseurs durables et aux investisseurs disposant d'un portefeuille d'investissements durables ou simplement soucieux d'orienter leur épargne vers des investissements favorisant la transition vers un monde durable. L'émission d'obligations durables contribue ainsi à la diffusion des principes de la finance durable.

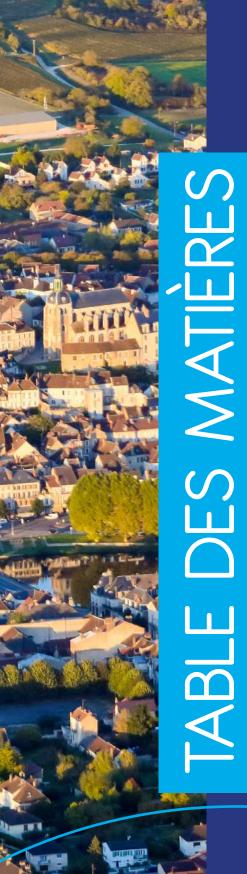
Le 9 juillet 2020, l'AFL a procédé à sa première émission d'obligations durables, d'un montant de 500 millions d'euros et assorties d'une échéance de sept ans.

Le 18 janvier 2022, elle a procédé à une nouvelle émission d'obligations durables du même montant et sur une échéance équivalente. Ces deux émissions, à 18 mois d'intervalle, ont rencontré un vif succès auprès des investisseurs qui ont reconnu la qualité et la transparence du dispositif mis en place par l'AFL.

Notre dispositif, qui a reçu un avis favorable de Moody's Investors Service (ex Vigéo Eiris), offre deux avantages majeurs : il permet à tous les types de collectivités, y compris les petites communes, d'accéder à un financement durable, et il évite aux collectivités locales de nombreuses démarches opérationnelles et administratives complexes (structuration d'un cadre, production de rapports et de données détaillées sur les projets).

Les collectivités locales s'investissent pleinement pour faire progresser la transition écologique. Elles s'engagent à ce que la banque qu'elles ont créée soit totalement en mesure de de leur fournir des ressources durables pour relever ce défi.

> Par **Yves Millardet**, Président du Directoire de l'AFL





À propos de l'AFL p04

0

Les enjeux RSE au cœur du modèle de l'AFL

p07

03

Stratégie de financement de l'AFL p11

Dispositif d'Obligations Durables de l'AFL p16 05

Rapport sur l'utilisation des fonds issus de l'émission d'Obligations Durables de 2020

p22

 \bigcirc

Rapport sur l'utilisation des fonds issus de l'émission d'Obligations Durables de 2022

p35

 $\bigcirc 7/$

Revue externe & contacts

p48





L'AFL : L'AGENCE DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES



Banque publique de développement dédiée au financement des collectivités locales françaises



Collectivités locales:

100 % des actionnaires, 100 % des emprunteurs, 100 % des garants.

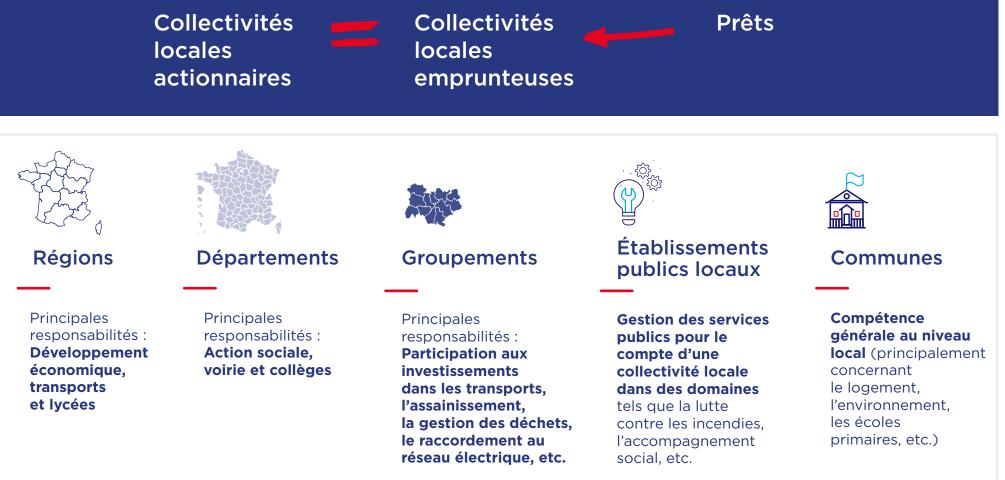


Autorisée par la loi bancaire du **26 juillet 2013**



La raison d'être de l'AFL est d'incarner une finance responsable visant à renforcer le pouvoir d'agir du monde local afin de répondre aux besoins présents et futurs des habitants.





CHIFFRES CLÉS (AU 31 DÉC. 2022)

MOODY'S
INVESTORS SERVICE

Aa3 (Stable) / P-1

S&P Global

Ratings

AA-(Stable) / A-1 +



Levés par l'AFL sur le marché obligataire depuis 2015

¶ MILLIARD D'€

Levés par l'AFL sur le marché obligataire en 2022 599

Collectivités locales actionnaires

58

Des Français résident au sein de collectivités membres de l'AFL

23

Part de l'encours de la dette des collectivités locales membres de l'AFL dans la dette publique locale française ₩

MILLIARDS D'€

Prêtés aux collectivités locales depuis 2015

PRÊTEUI

Aux collectivités locales françaises (source : Finance Active 2021)

De prêts accordés à ses membres en 2022

69

Part des consultations de prêts dans lesquelles l'AFL a été sélectionnée en 2022





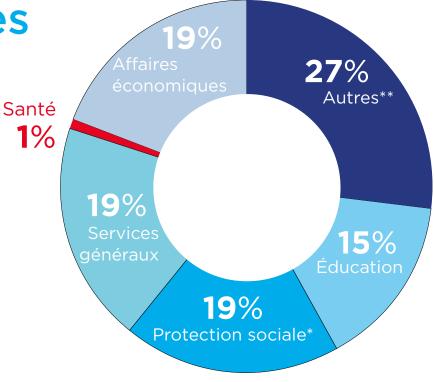


LES COLLECTIVITÉS LOCALES FRANÇAISES : DES ACTEURS ESSENTIELS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

% des dépenses publiques locales

Les principales catégories de dépenses d'investissement des Collectivités locales françaises sont :

- ▶ les affaires économiques et les transports
- la protection sociale (essentiellement les municipalités et départements)
- les services publics et l'éducation



^{*} Les dépenses de protection sociale comprennent à la fois les dépenses d'investissement et les dépenses courantes.

Source : Données clés de l'OCDE (2018) des administrations locales dans les pays de l'OCDE

des leviers de la réussite de la transition écologique reposent sur les collectivités locales

(selon la Stratégie Nationale Bas-Carbone, mars 2020)



des émissions de gaz à effet de serre françaises sont directement ou indirectement déterminées par les investissements des collectivités locales (selon l'ADEME)

ENTRE 7 ET 9 MILLIARDS D'€

doivent être investis chaque année par l'État français d'ici 2023 pour tenir les engagements nationaux

^{**} Autres : logement et équipements collectifs ; sécurité et ordre public ; loisirs, culture et religion; protection de l'environnement.



LA FINANCE DURABLE EST AU CŒUR DU MODÈLE ÉCONOMIQUE DE L'AFL

L'AFL a fait le choix de formaliser sa contribution globale aux objectifs de développement durable et de la promouvoir davantage en s'engageant dans une démarche RSE.

Engagements en matière de RSE



UNE GOUVERNANCE UNIQUE : TRANSPARENCE & INDÉPENDANCE

Une double gouvernance d'entreprise pour prévenir les conflits d'intérêts :

- Les collectivités locales sont les seuls actionnaires de la Société territoriale (compagnie financière);
- Un établissement de crédit régi par des experts bancaires indépendants.



Expertise
Transparence
Solidarité



L'ENGAGEMENT DE FINANCER UN DÉVELOPPEMENT DURABLE : DU FINANCEMENT AU PRÊT

- Une stratégie de financement favorisant la diversité des instruments de dette et de la base d'investisseurs;
- Une politique de liquidité prudente, assortie d'un engagement de constituer une réserve de liquidité suffisante pour maintenir les activités opérationnelles pendant une période de douze mois;
- Une activité de prêt dédiée à 100 % aux projets des collectivités locales ; l'AFL participe au financement des investissements des collectivités locales dans les domaines sociaux et environnementaux.
- L'AFL s'engage à proposer une tarification similaire pour une même notation interne.



LA VOLONTÉ EN TANT QU'ENTREPRISE DE GÉNÉRER UN IMPACT POSITIF

- Partenaire des instances nationales d'élus depuis de nombreuses années, l'AFL a signé et développé plusieurs partenariats structurants (ADEME, Comité 21, ANCT,...)
- L'AFL a renforcé son expertise au service des collectivités locales (publication d'études, de baromètres, développement de formations,...)
- L'AFL prend également différents engagements en vue de réduire son empreinte environnementale et favoriser le bien-être social.

RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE





LA DIVERSITÉ DE LA GOUVERNANCE

- Mixité :
 - Mixité au sein du Conseil de surveillance et du Directoire
 - Mixité accrue à tous les niveaux de l'entreprise
- Représentation de toutes les catégories de collectivités locales au sein du Conseil d'administration de l'AFL-ST
- 7 administrateurs indépendants sur les 13 membres du Conseil de surveillance



RÉPARTITION DE LA VALEUR ÉCONOMIQUE

- Le groupe AFL n'a pas pour objectif de maximiser la valeur pour les actionnaires
- La valeur créée bénéficie à toutes les parties prenantes :
 - Des prix compétitifs pour les emprunteurs
 - Des émissions obligataires régulières et prévisibles pour les investisseurs
 - Les bénéfices annuels sont affectés au report à nouveau pour constituer l'assiette du capital avec un taux de distribution fixé à un maximum de 5 % du report à nouveau



ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

- L'AFL s'engage à numériser ses processus opérationnels (environ 25 % des contrats de prêts sont signés électroniquement, plus de 2 000 utilisateurs du portail bancaire, ...)
- L'AFL est une entreprise de 32 salariés et parvient à maîtriser son impact environnemental et ses émissions de gaz à effet de serre. Chaque année, elle revoit ses engagements à la hausse pour limiter son empreinte carbone et améliorer son implication sociétale



POLITIQUE SOCIALE

- L'AFL s'engage à veiller au bienêtre de ses salariés (100 % des salariés éligibles ont signé la charte du télétravail, publication d'une charte sur le droit à la déconnexion, organisation d'une séance de sensibilisation à la prévention des risques psychologiques pour l'ensemble du personnel)
- L'AFL élabore une politique d'intégration et de promotion interne
- L'AFL met en œuvre une politique de lutte contre les discriminations et favorise l'intégration des personnes handicapées





UNE DEUXIÈME ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS DURABLES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FINANCEMENT DE L'AFL

Programme de financement de l'AFL

Un programme dédié d'Obligations Durables pour le refinancement des prêts éligibles accordés aux collectivités territoriales françaises.

Engagement à long terme d'émettre au moins une obligation durable tous les deux ans (2022)



PROGRAMME EMTN

- Un programme EMTN multidevises de 10 milliards d'€ qui permet d'émettre des obligations à moyen et long terme dans différentes devises sous forme d'opérations de placement publiques ou privées.
 - Engagement à long terme de procéder à au moins une émission de taille benchmark en euro par an.
- 1,5 milliard d'€ de financement à moyen et long terme en 2022 :
- Emprunt de référence coté libellé en euro
- Placements privés opportunistes multidevises
- Abondement des obligations en euros existantes
- Transactions publiques dans d'autres devises





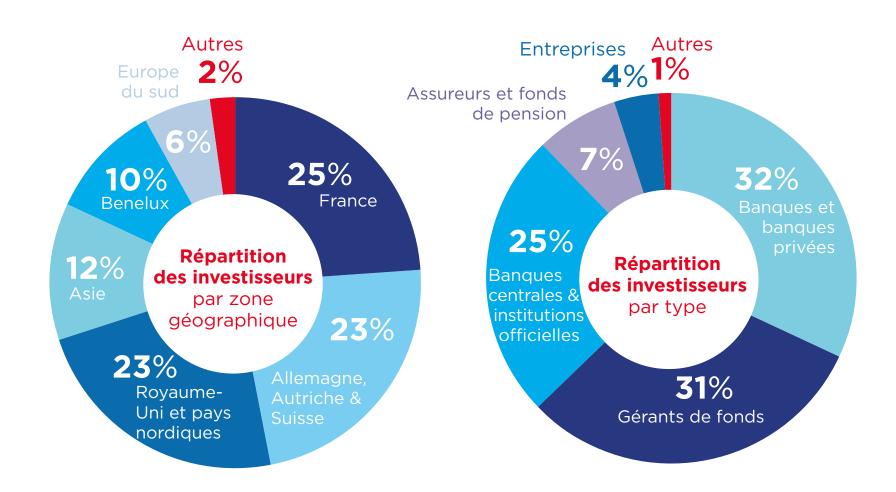
PROGRAMME ECP

- Un programme ECP à court terme de 1 milliard d'€ :
- Émission dans différentes devises (telles que EUR, GBP, USD...) pour des échéances inférieures ou égales à 1 an.
- Enregistrement STEP (éligible comme garantie pour les opérations d'open market de la BCE).
- Jusqu'à 500 millions d'euros de financement à court terme en 2022 sous la forme de transactions ECP.



STRAILUIL LE FAITS MARQUANTS STRATÉGIE DE FINANCEMENT DE L'AFL :

	Mars 2023	Juin 2024	Juin 2025	Juin 2026	Sept. 2027	Juin 2028	Mars 2029	Mars 2031	Déc. 2031
Encours (en M €)	750	820	340	600	500	1000	500	1000	500
Coupon	0,25 %	0,50 %	1,375 %	0,125 %	0,00 %	1,125 %	0,20 %	0,00 %	3,25 %



ÉMISSIONS

ont été lancés par l'AFL dans le cadre du programme EMTN

MILLIARDS D'€

levés par l'AFL sur le marché obligataire depuis 2015

INVESTISSEURS

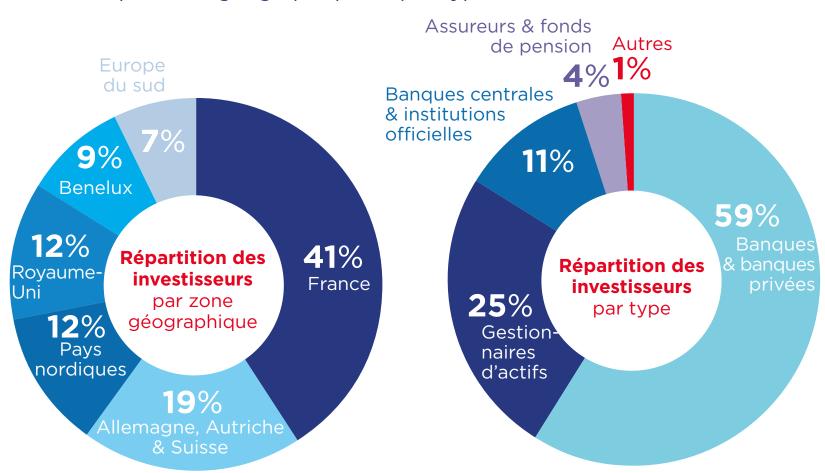
ont participé aux émissions de l'AFL depuis ses débuts

ÉMISSION D'OBLIGATIONS DURABLES

(JUILLET 2020)

C'est dans ce contexte que, le 13 juillet 2020, l'AFL a procédé à sa première émission d'obligations durables d'un montant de 500 millions d'€, contribuant ainsi significativement au total des ressources levées sur le marché obligataire en 2020, dont le montant s'élève à 1130 millions d'euros, portant l'encours de la dette à 5 296 millions d'€ au regard des directives IFRS.

Par ailleurs, cette émission d'obligations durables, qui a attiré un grand nombre de nouveaux investisseurs, constitue une étape importante dans la stratégie d'émission de l'AFL et son positionnement en tant qu'acteur public engagé dans la finance durable. Les graphiques ci-dessous présentent la distribution de l'émission d'obligations durables : par zone géographique et par type d'investisseurs :



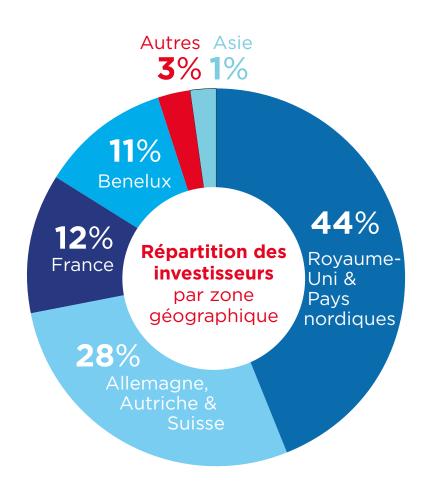
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DURABLES

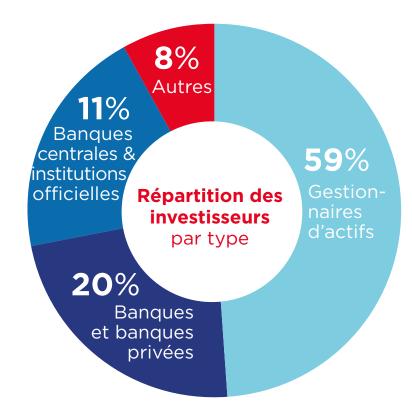
(JANVIER 2022)

En janvier 2022, l'AFL, a levé
500 millions d'€ en lançant sa
deuxième émission d'obligations
durables assorties d'une échéance
de 7 ans. Cette huitième émission
publique de référence depuis la
création de l'AFL a été très bien
accueillie, comme en témoigne
le carnet d'ordres supérieur
à 2,2 milliards d'€, très diversifié
avec environ 75 comptes d'origines
différentes. Il s'agit d'une preuve
supplémentaires de la qualité du
dispositif d'obligations durables
que l'AFL a établi en 2020.

Ce dispositif a permis de refinancer un total d'un milliard d'€ d'investissements durables pour l'ensemble des collectivités locales membres de l'AFL.

Les graphiques ci-dessous présentent la distribution de l'émission d'obligations durables : par zone géographique et par type d'investisseurs :









HISTORIQUE DU PROGRAMME D'ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS DURABLES

- Afin de formaliser et de faire connaître sa contribution globale aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU, l'AFL a lancé en 2019 un projet ayant pour objectif d'émettre des Obligations Durables. Son objectif est de contribuer au financement du développement durable, dans lequel les collectivités locales françaises sont très engagées, tout en répondant à une forte demande des investisseurs en termes de transparence des actifs financés.
- Ce projet a conduit à la mise en place en janvier 2020 d'un dispositif d'émission d'Obligations Durables, conformément aux principes des Obligations Vertes, des Obligations sociales et des Obligations durables de 2018 développés et promus par l'International Capital Market Association (ICMA).
- Ce dispositif a été examiné par l'agence de notation sociale et environnementale Vigéo Eiris (désormais Moody's Investors Services) qui, le 9 janvier 2020, a attribué la note « assurance raisonnable » (niveau d'assurance le plus élevé) pour les engagements de l'AFL et la contribution du dispositif d'émission au développement durable, à l'exception de 2 des 10 catégories éligibles (« Prévention et réduction de la pollution » et « Infrastructures accessibles et durables ») pour lesquelles Vigéo a attribué la **note** « assurance modérée » (le second niveau le plus élevé).





DES CATÉGORIES D'OBLIGATIONS DURABLES QUI REFLÈTENT LES PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION



Accès aux services sociaux essentiels & de base

- Faciliter l'accès à l'éducation et à la culture par le biais d'installations et d'équipements à vocation éducative, sportive et culturelle
- Soutenir le **développement de l'activité économique** dans le but de promouvoir et de maintenir l'emploi dans les zones défavorisées
- Favoriser l'accès aux services de santé essentiels
- Promouvoir l'inclusion sociale en donnant aux populations vulnérables un accès équitable aux services essentiels

CONTRIBUTION AUX ODD DE L'ONU















Transition énergétique & écologique

 Contribuer à la transition énergétique et au développement durable en favorisant une économie bas-carbone et résiliente au changement climatique (transports publics à faibles émissions de carbone, énergies renouvelables, etc.), et la prévention et le contrôle de la pollution











Infrastructures durables, développement des communes & cohésion territoriale

- Promouvoir le développement des territoires, les transformations urbaines, la réduction de la fracture territoriale, le développement des infrastructures et des services publics essentiels
- Accorder la priorité aux territoires défavorisés









Collectivité locale défavorisée désigne toute collectivité locale classée dans le dernier tiers sur la base d'une notation interne issue des données et statistiques publiques suivantes : Taux de chômage, Part de chômage de longue durée, Part de la population issue des quartiers prioritaires, Taux de pauvreté.



ACTIFS ÉLIGIBLES À L'UTILISATION DES FONDS

DEVELOPMENT **POPULATION** CATÉGORIES ÉLIGIBLES EXEMPLES DE DÉPENSES/INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES CIBLE L'ensemble de la • Construction de nouvelles écoles, campus, logements étudiants Éducation & culture population des • Financement de bibliothèques, d'archives et de musées publics collectivités locales cibles Accès aux Collectivités locales • Financement des PME, actions d'attractivité des territoires, **Emploi** défavorisées formations à la transition professionnelle services sociaux essentiels & L'ensemble de la Accès aux services • Financement de la construction, du développement, de l'entretien de base population des de santé essentiels ou de la rénovation d'établissements de santé, d'équipements médicaux collectivités locales cibles • Construction d'établissements d'accompagnement spécialisé pour les personnes âgées Groupes de population Inclusion sociale vulnérables • Financement de crèches et de garderie Transports publics • Financement de la construction, de l'équipement ou de la maintenance d'installations de L'ensemble de la à faibles émissions transports publics à faibles émissions de carbone, telles que de nouvelles voies ferrées à usage population des collectivités locales cibles public, des liaisons multimodales ou des pistes cyclables de CO2 Transition énergétique & L'ensemble de la Prévention et contrôle • Financement de sites publics de gestion des déchets ayant vocation à réduire/recycler les déchets. population des écologique de la pollution • Financement de projets de prévention et de sensibilisation à la réduction et au recyclage des déchets collectivités locales cibles L'ensemble de la • Financement de la construction, de l'équipement ou de la maintenance d'infrastructures Énergie renouvelables population des d'énergies renouvelables (y compris éoliennes et solaires) collectivités locales cibles • Financement de la construction, de la maintenance et de la modernisation des réseaux **Gestion durable** L'ensemble de la ASSAUSSENE d'approvisionnement en eau. Infrastructures de l'eau et des population des • Financement d'infrastructures de traitement des eaux usées : réseaux d'égout, usines de collectivités locales cibles eaux usées durables, traitement des eaux usées, installations sanitaires sur site développement Organismes HLM, Logements • Financement de logements sociaux, subventions aux bailleurs sociaux, programme des communes & locataires bénéficiaires abordables d'aide financière à l'appui des locataires d'aides au logement cohésion territoriale • Financement des travaux de rénovation, de modernisation et de mise aux normes de sécurité Infrastructures 9 INDUSTRIE 10 MÉGALITÉS M Collectivités locales des infrastructures et bâtiments publics existants. Financement de l'éclairage public. abordables défavorisées • Financement d'installations contribuant au développement rural et durables

Collectivité locale défavorisée désigne toute Collectivité locale classée dans le dernier tiers sur la base d'une notation interne issue des données et statistiques publiques suivantes : Taux de chômage, Part de chômage de longue durée, Part de la population issue des quartiers prioritaires, Taux de pauvreté.

SUSTAINABLE



ÉVALUATION DE L'ÉLIGIBILITÉ & ALLOCATION DES FONDS

Le processus d'évaluation de l'éligibilité et de sélection vise à s'assurer que les fonds issus des Obligations Durables de l'AFL soient alloués au financement ou au refinancement des dépenses éligibles qui répondent aux critères et objectifs définis dans le Dispositif.

COLLECTE DE DONNÉES

Collecter les données pertinentes pour réaliser l'analyse

- Analyse des nomenclatures **budgétaires officielles** - si besoin, mise à jour de la matrice d'éligibilité fixée par l'AFL.
- Extraction des données budgétaires annuelles (données officielles mises à disposition par le Trésor français en libre accès) et intégration dans l'outil informatique dédié de l'AFL - Seules les dépenses d'investissement sont prises en compte ; toutes les dépenses courantes / opérationnelles de la Collectivité sont exclues du périmètre d'analyse (le prêt de l'AFL ne pouvant être utilisé que pour financer des investissements selon la Règle d'or budgétaire).
- Analyse et exclusion des données non pertinentes (par exemple : nonrespect du cadre budgétaire officiel des Collectivités locales - environ 2 % exclues du portefeuille AFL).

ANALYSE D'ÉLIGIBILITÉ

Estimer la part des dépenses éligibles au sein du budget prévisionnel de chaque Collectivité locale

Approche générale :

- Examiner tous les prêts accordés au cours d'une année donnée aux Collectivités locales, le budget annuel de l'année correspondante pour la Collectivité locale concernée et identifier les dépenses éligibles au regard des critères d'éligibilité définis dans le Dispositif d'Obligations Durables de l'AFL - calculer la part des dépenses éligibles dans le budget d'investissement global de la Collectivité locale.
- Identifier les Collectivités locales défavorisées définies comme toute Collectivité locale classée dans le dernier tiers sur la base d'une évaluation interne issue de données et de statistiques publiques - Pour ces entités spécifiques, les dépenses supplémentaires sont considérées comme éligibles.
- Le pourcentage d'éligibilité défini est appliqué aux prêts accordés sur l'année de référence par l'AFL à la Collectivité locale concernée.
- Additionner tous les prêts éligibles pour déterminer le montant au portefeuille global de prêts éligibles à l'allocation aux Obligations Durables de l'AFL.

Exclusions du portefeuille éligible :

- Dépenses en dehors de la période de rétroactivité définie.
- Dépenses éligibles déjà refinancées par l'accès direct des Collectivités locales au financement durable - Obligations Durables
- (analyse exhaustive dédiée réalisée par les contreparties bancaires), prêts durables (analyse d'expert - réalisée par les équipes commerciales de l'AFL), etc.
- Dépenses identifiées dans le cadre d'analyse des litiges de l'AFL - piloté par le Comité Sustainability Bond de l'AFL - NB: pas d'exclusion à ce jour.

AFFECTATION

Sélectionner au sein du portefeuille éligible les dépenses affectées à l'Obligation.

- Méthodologie d'allocation basée sur les critères suivants : année d'origine du prêt, durée du prêt. équilibre entre les catégories du dispositifs, équilibre entre les zones géographiques.
- Attribution décidée par le Comité Sustainability Bond de l'AFL sur la base de la méthodologie de d'allocation.





RAPPORT SUR L'UTILISATION DES FONDS : DONNÉES CLÉS & GOUVERNANCE

FAITS MARQUANTS

Engagements en matière de reporting en vertu du Dispositif d'Obligations Durables de l'AFL

AFFECTATION

- Le total des fonds distribués par l'AFL
 - (i) principaux domaines d'intervention et
 - (ii) Catégories éligibles
- Le total des fonds utilisés pour le refinancement ou le financement de nouveaux prêts octroyés
- Le montant des fonds non affectés (le cas échéant)

IMPACT

- Nombre, type et répartition géographique des collectivités locales financées
- Contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies applicables



GOUVERNANCE

3^{ème} trimestre 2022

Juillet

4^{ème} trimestre

2022

Décembre

2022

 Disponibilité des données publiques relatives à l'exercice 2021 - Extraction et formatage

 2^{ème} anniversaire de la première émission d'Obligations durables de l'AFL

Processus d'analyse d'éligibilité

Processus d'allocation

 Validation de l'éligibilité et de l'allocation par la gouvernance concernée - Comité Sustainability Bond de l'AFL

Production du rapport

 Validation du rapport par la gouvernance concernée - Comité Sustainability Bond de l'AFL

Revue externe par KPMG

 1er anniversaire de la deuxième émission d'Obligations durables de l'AFL

 Publication du rapport commun aux émissions d'Obligations durables de l'AFL (incluant le deuxième rapport de la première émission et le premier rapport de la deuxième émission)

Janvier

2023



REPORTING D'ALLOCATION COUVERTURE



Couverture de l'allocation

Montant total des fonds



Montant utilisé pour le refinancement

____100 % ____ 500 000 000 €

Montant utilisé pour les nouveaux prêts

0 %0 €



Montant total des fonds



Montant utilisé pour le refinancement

-100 % —— -000 000 €

Montant utilisé pour les nouveaux prêts

0 %





REPORTING D'ALLOCATION ALIGNEMENT DU DISPOSITIF

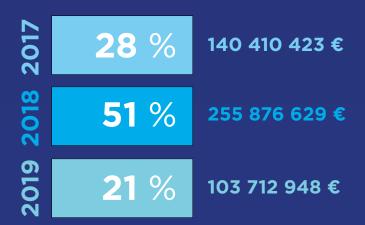
Fonds distribués par catégories éligibles

Catégories du dispositif	Allocation (en €)	Part
Accès aux services sociaux essentiels et de base	287 612 023	57,5 %
Éducation & culture	242 345 597	48.5 %
Emploi	27 648 285	5.5 %
Accès aux services de santé essentiels	2 578 923	0.5 %
Inclusion sociale	15 039 218	3.0 %
Transition énergétique et écologique	38 254 166	7,7 %
Transports publics à faibles émissions de CO2	11 218 362	2,2 %
Prévention et contrôle de la pollution	27 005 324	5,4 %
Énergies renouvelables	30 480	0,0 %
Infrastructures durables, développement des communes et cohésion territoriale	174 133 811	34.8 %
Gestion durable de l'eau et des eaux usées	26 632 808	5,3 %
Logements abordables	64 778 217	13 %
Infrastructures à coût abordable et durables	82 722 785	16,5 %
Total	500 000 000	100 %

Fonds alloués à l'ensemble des catégories et sous-catégories du Dispositif d'Obligations Durables de l'AFL, représentant fidèlement le périmètre d'investissement type des collectivités locales françaises.



Année de référence du prêt



TOTAL: 500 000 000€

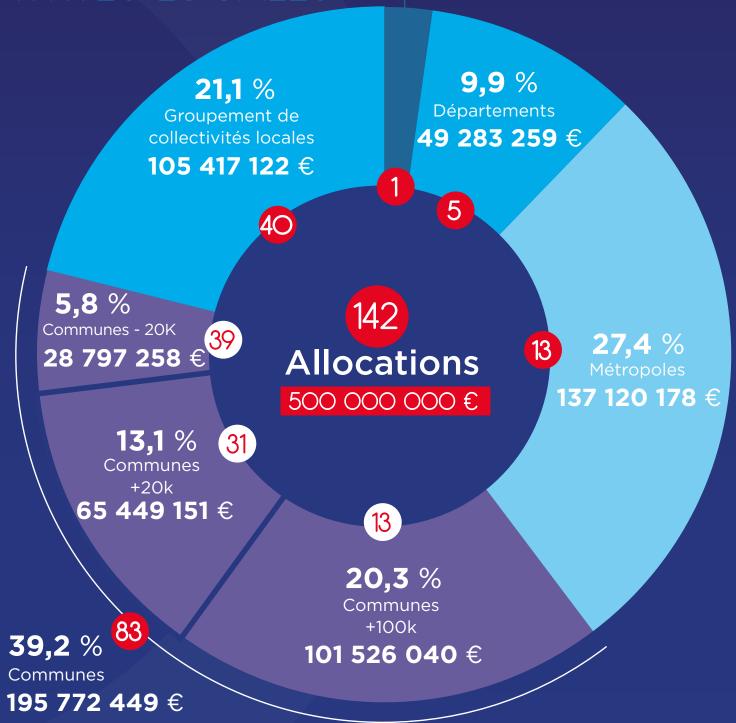
 Conformément au Dispositif d'Obligations Durables de l'AFL, les fonds sont alloués au refinancement des actifs éligibles sur une période de trois ans maximum précédant l'année d'émission.

RAPPORT D'IMPACT TYPOLOGIES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Régions 2,5 % 12 406 994 €

Répartition par typologies de collectivités locales

- Fonds alloués au refinancement des prêts accordés à toutes les typologies et tailles de collectivités locales françaises. représentatives du spectre des emprunteurs AFL.
- Nombre d'entités



D'INVESTISSEMENTS DE COLLECTIVITÉS LOCALES MEMBRES DE L'AFL DANS DES PROJETS ÉLIGIBLES



Rénovation énergétique des collèges et des bâtiments

CATÉGORIE DU DISPOSITIF:

ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX ESSENTIELS ET DE BASE

Éducation et culture





COLLECTIVITÉ

PROJET

Construction de l'école primaire Jean Zay

CATÉGORIE DU DISPOSITIF:

ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX ESSENTIELS ET DE BASE

Éducation et culture



RAPPORT D'IMPACT RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



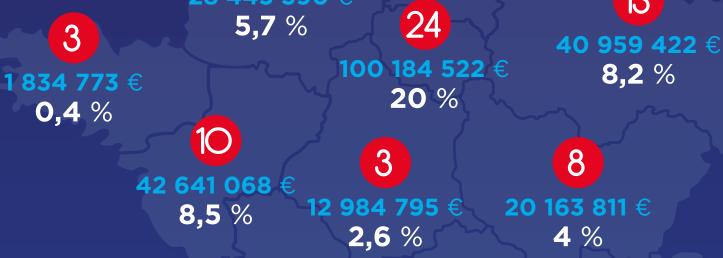
2 13 350 839 € 2,7 %

Répartition géographique de l'allocation

Montant total



- Fonds alloués au refinancement des prêts accordés dans l'ensemble des territoires français (classés ici par régions administratives), représentant réellement le spectre géographique des emprunteurs de l'AFL.
- 1 Nombre d'entités





D'INVESTISSEMENTS DE COLLECTIVITÉS LOCALES MEMBRES DE L'AFL DANS DES PROJETS ÉLIGIBLES



tri et de traitement des déchets pour limiter les déchets non valorisés

CATÉGORIE DU DISPOSITIF:

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ÉCOLOGIQUE

Prévention et contrôle de la pollution







COLLECTIVITÉ

GROUPEMENT DE

COLLECTIVITÉS

LOCALES

PROJET:

Construction d'équipements multifonctionnels à vocation culturelle, sportive et économique: le Jeu de Paume.

CATÉGORIE DU DISPOSITIF :

ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX ESSENTIELS ET DE BASE

Éducation et culture





RAPPORT D'IMPACT ZONES DÉFAVORISÉES



Répartition dans les zones défavorisées*

 Fonds alloués au refinancement des prêts accordés principalement aux collectivités locales situées dans les zones défavorisées (selon la méthodologie d'évaluation de l'AFL).

^{*} Selon la méthodologie d'évaluation de l'AFL

Types de collectivités locales	Zones non classées (en €)		Zones défavorisées (en €))	Total (en €)
Régions	12 406 994	100 %			12 406 994
Départements	30 810 655	63 %	18 472 603	37 %	49 283 259
Métropoles	66 116 572	48 %	71 003 605	52 %	137 120 178
Groupement de collectivités locales	59 646 870	57 %	45 770 251	43 %	105 417 122
Communes	26 038 177	13 %	169 734 272	87 %	195 772 449
Communes + de 100K		0 %	101 526 040	100 %	101 526 040
Communes + de 20K	11 964 676	18 %	53 484 474	82 %	65 449 151
Communes - de 20K	14 073 501	49 %	14 723 757	51 %	28 797 258
Total	195 019 269	39 %	304 980 731	61 %	500 000 000

Allocation générale vs conditionnelle

Les catégories éligibles conditionnelles (éligibles uniquement pour les zones défavorisées) représentent un total de 25 % du montant global des fonds attribués.

(en €)	Catégories éligibles conditionnelles		Total			
Zones non classées Zones défavorisées	195 019 269 194 609 661	39 % 39 %	110 371 071	22 %	195 019 269 304 980 731	39 % 61 %
Total	389 628 929	78 %	110 371 071	22 %	500 000 000	100 %

D'INVESTISSEMENTS DE COLLECTIVITÉS LOCALES MEMBRES DE L'AFL DANS DES PROJETS ÉLIGIBLES



CATÉGORIE DU DISPOSITIF : ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX ESSENTIELS ET DE BASE

écologique avec l'État.

TCO est la première écocité

ultramarine, insulaire et tropicale

Emploi









CATÉGORIE DU DISPOSITIF:

centre de santé

à La Grande Borne

ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX ESSENTIELS ET DE BASE

Accès aux services de santé essentiels





RAPPORT D'IMPACT

NOMBRE D'HABITANTS IMPACTÉS



Nombre d'habitants impactés dans les principales entités

Nombre d'habitants impactés dans les communes et groupements de communes

Localisation géographique
Auvergne - Rhône-Alpes
Bourgogne - Franche-Comté
Bretagne
Centre - Val de Loire
Grand Est
Hauts-de-France
Île-de-France
Normandie
Nouvelle Aquitaine
Occitanie
Territoires d'outre-mer
Pays de la Loire
Sud
Total

Régions	Départements	Métropoles
	550 000	845 000
	330 000	210 000
	184 000	380 000
	530 000	570 000
	1 470 000	
		490 000
		810 000
		800 000
		670 000
		1 900 000
3 870 000	2 734 000	6 675 000

NB : pas de calcul de la somme par
localisation car un double comptage
peut se produire (par exemple, en cas
d'attribution à la fois à un département
et à ses régions - qui sont deux entités
juridiques distinctes)

Métropoles	Groupe- ment de collectivi- tés locales	Communes + de 100K	Communes + de 20K	Communes - de 20K	Total
845 000	52 688	160 625	29 024	9 215	1 096 552
	97 498			16 202	113 700
210 000	66 677		20 852	7 539	305 068
	108 556	138 616		17 212	264 384
380 000	32 066	118 253		8 428	538 747
570 000	95 851			8 688	674 539
	516 667		45 910	10 640	573 216
490 000	38 396		51 709		580 105
810 000	162 785		25 829	9 665	1 008 279
800 000	48 699	484 809		6 268	1 339 776
	213 364		33 374		246 738
670 000	65 556		49 737	8 189	793 481
1 900 000	66 207		20 730	9 420	1 996 356
6 675 000	1 565 008	902 303	277 164	111 466	9 530 939

NB : le double comptage peut être évité en excluant le comptage des habitants des communes lorsque la métropole ou le groupement qui leur est lié est déjà alloué

D'INVESTISSEMENTS DE COLLECTIVITÉS LOCALES MEMBRES DE L'AFL DANS DES PROJETS ÉLIGIBLES



CATÉGORIE DU DISPOSITIF:

Simone Veil

ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX ESSENTIELS ET DE BASE

Éducation et culture





CATÉGORIE DU DISPOSITIF :

classes en maternelle,

construction d'une crèche

ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX ESSENTIELS ET DE BASE

Inclusion sociale





RAPPORT D'IMPACT

CONTRIBUTION AUX ODD DE L'ONU

Contribution des fonds aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations **Unies applicables**

1 PAS De PAUVRETÉ 1,5 % 7 519 609 € 0,5 % 2 578 923 € 48,5 % 242 345 597 € 5,3 % 26 632 808 € 0 % 30 480 € 1,8 % 9 216 095 € 8,5 % 42 399 538 € 8,9 % 44 309 966 € 22,3 %

2,7 %

111 464 322 €

13 502 662 €



D'INVESTISSEMENTS DE COLLECTIVITÉS LOCALES MEMBRES DE L'AFL DANS DES PROJETS ÉLIGIBLES





REPORTING D'ALLOCATION COUVERTURE



Couverture de l'allocation

Montant total des fonds



Montant utilisé pour le refinancement

____100 % ____ 500 000 000 €

Montant utilisé pour les nouveaux prêts

0 %0 €



Montant total des fonds



Montant utilisé pour le refinancement

100 %

500 000 000 €

Montant utilisé pour les nouveaux prêts

0 %





REPORTING D'ALLOCATION ALIGNEMENT DU DISPOSITIF

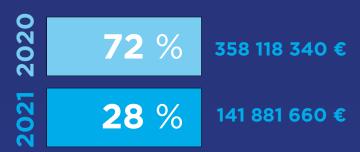
Fonds distribués par catégories éligibles

Catégories du dispositif	Allocation (en €)	Part
Accès aux services sociaux essentiels	277 206 267	FF F 0/
et de base	277 286 263	55.5 %
Éducation & culture	236 911 173	47.4 %
Emploi	14 026 387	2.8 %
Accès aux services de santé essentiels	1 625 876	0.3 %
Inclusion sociale	24 722 826	4.9 %
Transition énergétique et écologique	80 499 844	16.1 %
Transports publics à faibles émissions de CO2	29 891 533	6.0 %
Prévention et contrôle de la pollution	50 581 778	10.1 %
Énergies renouvelables	26 533	0.0 %
Infrastructures durables, développement		
des communes et cohésion territoriale	142 213 893	28.4 %
Gestion durable de l'eau et des eaux usées	24 502 408	4.9 %
Logements abordables	45 369 247	9.1 %
Infrastructures à coût abordable et durables	72 342 239	14.5 %
Total	500 000 000	100 %

Fonds alloués à l'ensemble des catégories et sous-catégories du Dispositif d'Obligations Durables de l'AFL, représentant fidèlement le périmètre d'investissement type des collectivités locales françaises.



Année de référence Du prêt



TOTAL: 500 000 000€

 Conformément au Dispositif d'Obligations Durables de l'AFL, les fonds alloués au refinancement des actifs éligibles sur une période de trois ans maximum précédant l'année d'émission.

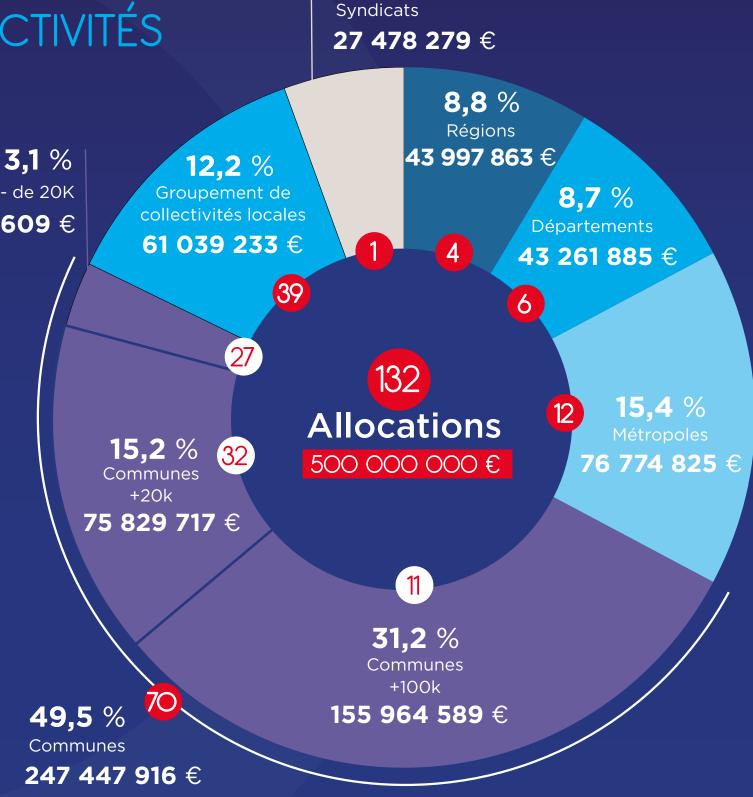
RAPPORT D'IMPACT TYPOLOGIES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Communes - de 20K

15 653 609 €

Répartition par typologies de collectivités locales

- Fonds alloués au refinancement des prêts accordés à toutes les typologies et tailles de collectivités locales françaises, représentatives du spectre des emprunteurs AFL.
- Nombre d'entités



5,5 %

974

COLLECTIVITÉ LOCALE :

GROUPEMENT DE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE TRAITEMENT ET DE VALO-RISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS DE L'ÎLE DE LA RÉUNION

LOCALISATION:TERRITOIRES D'OUTRE-MER

TYPE:

GROUPEMENTS DE COLLECTIVITÉS LOCALES



Construction du centre de recyclage des déchets ménagers RUN'EVA couvrant les besoins de l'île de la Réunion

CATÉGORIE DU DISPOSITIF:

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ÉCOLOGIQUE

Prévention et contrôle de la pollution







COLLECTIVITÉ

ferroviaires et achat de nouveau matériel roulant

CATÉGORIE DU DISPOSITIF : TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ÉCOLOGIQUE

Transports publics à faibles émissions de CO2



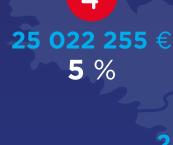




RAPPORT D'IMPACT RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE







Répartition géographique de l'allocation

Montant total



- Fonds alloués au refinancement des prêts accordés dans l'ensemble des territoires français (classés ici par régions administratives), représentant réellement le spectre géographique des emprunteurs de l'AFL.
- Nombre d'entités







PROJET:

Réhabilitation globale du collège Le Galinet à Blain

CATÉGORIE DU DISPOSITIF:

ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX ESSENTIELS ET DE BASE

Éducation et culture





COLLECTIVITÉ

CATÉGORIE DU DISPOSITIF:

INFRASTRUCTURES DURABLES, DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES ET COHÉSION TERRITORIALE

Gestion durable de l'eau et des eaux usées



RAPPORT D'IMPACT ZONES DÉFAVORISÉES



Répartition dans les zones défavorisées*

 Fonds alloués au refinancement des prêts accordés principalement aux collectivités locales situées dans les zones défavorisées (selon la méthodologie d'évaluation de l'AFL).

Allocation générale vs conditionnelle

Les catégories éligibles conditionnelles (éligibles uniquement pour les zones défavorisées) représentent un total de 25 % du montant global des fonds attribués.

Types de collectivités locales	Zones non classées (en €)		Zones défavorisées (en €)	Total (en €)
Régions	43 997 863	100 %	0	0 %	43 997 863
Départements	18 765 389	43 %	24 496 496	57 %	43 261 885
Métropoles	47 647 781	62 %	29 127 044	38 %	76 774 825
Groupement de collectivités locales	55 439 498	91 %	5 599 736	9 %	61 039 233
Syndicats	27 478 279	100 %	0	0 %	27 478 279
Communes	18 250 059	7 %	229 197 857	93 %	247 447 916
Communes + de 100K	0	0 %	155 964 589	100 %	155 964 589
Communes + de 20K	6 717 095	9 %	69 112 622	91 %	75 829 717
Communes - de 20K	11 532 963	74 %	4 120 646	26 %	15 653 609
Total	211 578 868	42 %	288 421 132	58 %	500 000 000

(en €)			Catégories éligibles conditionnelles	Total		
Zones non classées Zones défavorisées	211 578 868 202 052 506	42 % 40 %	86 368 626	17 %	211 578 868 288 421 132	42 % 58 %
Total	413 631 374	83 %	86 368 626	17 %	500 000 000	100 %

^{*} Selon la méthodologie d'évaluation de l'AFL

COLLECTIVITÉ
LOCALE:
MÉTROPOLE DE ROUEN
NORMANDIE
LOCALISATION:
NORMANDIE
TYPE:
MÉTROPOLES

PROJET:

CATÉGORIE DU DISPOSITIF:

Réhabilitation thermique des

logements sociaux dans les

quartiers urbains en rénovation

INFRASTRUCTURES DURABLES, DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES ET COHÉSION TERRITORIALE

Logements abordables





de recyclage des déchets de Bordeaux Surcouf

CATÉGORIE DU DISPOSITIF : TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ÉCOLOGIQUE

Prévention et contrôle de la pollution





NOMBRE D'HABITANTS IMPACTÉS

Nombre d'habitants impactés dans les principales entités

Nombre d'habitants impactés dans les communes et groupements de communes

Localisation géographique
Auvergne - Rhône-Alpes
Bourgogne - Franche-Comté
Bretagne
Centre - Val de Loire
Grand Est
Hauts-de-France
Île-de-France
Normandie
Nouvelle Aquitaine
Occitanie
Territoires d'outre-mer
Pays de la Loire
Sud
Total

Régions	Départements	Métropoles
	360 000	845 000
	550 000	
		335 000
		380 000
	530 000	680 000
	1 470 000	
		490 000
		810 000
		800 000
	1 430 000	670 000
18 252 000	4 340 000	5 010 000

NB : pas de calcul de la somme par
localisation car un double comptage
peut se produire (par exemple, en cas
d'attribution à la fois à un département
et à ses régions - qui sont deux entités
juridiques distinctes)

Métropoles	Groupe- ment de collectivi- tés locales	Communes + de 100K	Communes + de 20K	Communes - de 20K	Total
845 000	69 239	160 240		9 493	1 083 972
	63 513			11 560	75 073
335 000	66 677			8 368	410 045
	108 556			3 761	112 317
380 000	36 023	118 253		9 122	543 398
680 000	93 389		42 341	9 183	824 913
	465 000		40 564	10 268	515 832
490 000	52 462		51 694	5 069	599 225
810 000	162 785		25 850	7 719	1 006 353
800 000	43 965			7 715	851 680
	172 439		33 204		205 643
670 000	65 556		49 997	11 381	796 934
	66 207		44 059	8 848	119 114
5 010 000	1 465 808	278 493	287 709	102 487	7 144 497

NB : Le double comptage peut-être évité en excluant le comptage des habitants des communes lorsque la métropole ou le groupement qui leur est lié est déjà alloué



CATÉGORIE DU DISPOSITIF:

INFRASTRUCTURES DURABLES, DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES ET COHÉSION TERRITORIALE

Infrastructures abordables et durables









COLLECTIVITÉ

CATÉGORIE DU DISPOSITIF:

ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX ESSENTIELS ET DE BASE

Éducation et culture





RAPPORT D'IMPACT

CONTRIBUTION AUX ODD DE L'ONU

Contribution
des fonds aux
Objectifs de
développement
durable (ODD)
des Nations
Unies applicables



109 719 982 €

25 290 889 €

21,9 %

5,1 %





promouvoir le vélo

CATÉGORIE DU DISPOSITIF: TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ÉCOLOGIQUE

> Transports publics à faibles émissions de CO2









KPMG S.A.
Registered office
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Tel: +33 (0)1 55 68 86 66 Fax: +33 (0)1 55 68 86 60 Website: www.kpmg.fr

Agence France Locale (AFL)

Rapport d'assurance modérée de l'un des commisaires aux comptes sur une sélection d'informations publiées dans le Rapport d'allocation au 31 décembre 2021 relatif aux émissions obligataires durables réalisées en juillet 2020 et janvier 2022 par l'Agence France Locale

Agence France Locale
112, rue Garibaldi
69006, Lyon
Ce rapport contient 5 pages et 50 pages d'annexe



KPMG S.A. Registered office 2 Avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris la Défense Cedex France

Tel· +33 (0)1 55 68 86 66 +33 (0)1 55 68 86 60

Website: www.kpmg.fr

Agence France Locale

Siège Social: 112 rue Garibaldi, 69006 Lyon

Rapport d'assurance modérée de l'un des commissaires aux comptes sur une sélection d'informations publiées dans le Rapport d'allocation au 31 décembre 2021 relatif aux émissions obligataires durables réalisées en juillet 2020 et janvier 2022 par l'Agence France Locale.

Au Président de l'Agence France Locale,

En notre qualité de commissaire aux comptes et en réponse à votre demande, nous avons réalisé une mission d'assurance modérée sur les informations suivantes (les "Informations"), détaillées dans le Rapport d'allocation (le "Rapport") de l'Agence France Locale (la "Société"), disponible sur le site internet de la Société¹ :

- l'allocation, au 31 décembre 2021, des fonds levés par l'Agence France Locale, au travers des obligations durables émises en juillet 2020 et janvier 2022 (les "Émissions");
- les prêts refinancés par les Emissions et identifiés comme éligibles par la Société ("Prêts refinancés").

Les Informations ont été préparées dans le cadre du "Sustainability Bond Framework" (le "Framework") développé par l'Agence France Locale.

Conclusion

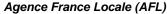
Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la section "Nature et étendue des travaux", et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations n'ont pas été préparées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Framework (voir ci-dessous la section "Préparations des Informations").

Préparation des Informations

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations relatives à la durabilité permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, qui peuvent affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Framework.

http://www.agence-france-locale.fr/sustainability-bonds





Rapport d'assurance modérée sur une sélection d'informations publiées dans le Rapport d'allocation au 31 décembre 2021, relatif aux émissions obligataires durables réalisées en juillet 2020 et janvier 2022.

31 janvier 2023

Responsabilité de l'entité

La direction de l'Agence France Locale est responsable de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- sélectionner les Prêts refinancés au regard des critères d'éligibilité;
- préparer les Informations conformément au Framework ;
- ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Notre responsabilité

Il nous appartient de :

- Planifier et réaliser la mission afin d'obtenir une assurance modérée sur le fait que les Informations sont exemptes d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs;
- Formuler une conclusion d'assurance modérée, sur la base des travaux que nous avons mis en œuvre et des preuves que nous avons obtenues; et
- Communiquer notre conclusion à la direction de l'Agence France Locale.

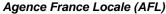
Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Cependant, il ne nous appartient pas de :

- Remettre en cause les critères d'éligibilité définis dans le Framework, et, en particulier, nous ne donnons aucune interprétation des termes de ce Framework;
- Formuler une conclusion sur l'utilisation effective des fonds alloués aux Prêts refinancés après que ces fonds aient été alloués.

Normes professionnelles appliquées

Nous avons réalisé une mission d'assurance modérée conformément à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information, émise par l'International Auditing and Assurance Standards Board.





Rapport d'assurance modérée sur une sélection d'informations publiées dans le Rapport d'allocation au 31 décembre 2021, relatif aux émissions obligataires durables réalisées en juillet 2020 et janvier 2022.

31 janvier 2023

Indépendance et contrôle qualité

Nous avons respecté les règles d'éthique et d'indépendance du *Code of Ethics for Professional Accountants* (code de déontologie des professionnels comptables) émises par l'*International Ethics Standards Board for Accountants*.

Nous appliquons la norme ISQC1² et avons, à ce titre, mis en place un système de contrôle qualité comprenant des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Notre travail a été réalisé par une équipe indépendante et pluridisciplinaire ayant une expérience en matière de rapports et d'assurance sur le développement durable.

Nature et étendue des travaux

Le choix des procédures relève de notre jugement professionnel ainsi que de l'évaluation des risques que les Informations comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation des risques, nous avons pris en compte le contrôle interne de la Société relatif à l'établissement des Informations afin de définir des procédures appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une conclusion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la Société.

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations, auprès des directions en charge des processus de collecte des Informations et, le cas échéant, les personnes responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Nos travaux ont consisté à :

- identifier les personnes responsables de la collecte des Informations concernant les Informations du Rapport au sein de la Société et, le cas échéant, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques;
- apprécier la robustesse des procédures de reporting en termes de pertinence, d'exhaustivité, de fiabilité, de neutralité et de compréhensibilité ;
- vérifier l'existence des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société;
- vérifier la concordance des Informations publiées présentées dans le Rapport avec la comptabilité et les données sous tendant la comptabilité;

² ISQC1 – Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen limité, ainsi que d'autres missions d'assurance et de services connexes.



Agence France Locale (AFL)

Rapport d'assurance modérée sur une sélection d'informations publiées dans le Rapport d'allocation au 31 décembre 2021, relatif aux émissions obligataires durables réalisées en juillet 2020 et janvier 2022.

31 janvier 2023

- examiner les processus utilisés pour la collecte, l'agrégation, le traitement, le suivi et le contrôle des données, en particulier les procédures relatives à l'allocation des fonds au 31 décembre 2021;
- sur la base d'un échantillon représentatif de projets, à savoir les Prêts refinancés :
 - vérifier le caractère éligible de ces projets au regard des critères d'éligibilité définis dans le Framework ;
 - vérifier la concordance des montants des projets au 31 décembre 2021, avec la comptabilité et les données sous tendant la comptabilité.
- vérifier que le montant des fonds alloués aux projets est inférieur ou égal au montant de ces projets au 31 décembre 2021.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Ce rapport a été préparé dans le contexte décrit ci-dessus et ne peut être utilisé, distribué ou mentionné à d'autres fins.

Paris La Défense, le 31 janvier 2023

KPMG S.A.

Brice Javaux
Expert ESG
Centre d'Excellence ESG

Xavier de Coninck Associé

VOS CONTACTS À L'AFL



Jérôme BESSETDirecteur Structuration et gestion des Obligations
Durables



Romain NETTER
Directeur du Financement
à moyen et long termes



Yves MILLARDETPrésident du Directoire



Lucille SIMONDirectrice de la communication



Thiebaut JULINDirecteur financier et membre du Directoire



Maelien BOREL
Chargé de financement Financement à moyen
et long termes



